Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261009-DE

DÉLIBÉRATION N°2026/10/09

Vente du local de stockage accolé au restaurant Lusitalia (parcelle XC 75)

L'an deux mille vingt-six le 13 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude-Alain WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / François AMIOT / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI

Etaient absents : Nadine NAHAS (pouvoir à Xavier EUVERTE) / Véronique TÊTEFORT (pouvoir à Mathieu GUÉRIDON) / Gwenaëlle BRAULT (pouvoir à Cinthia CARLIER) / Frédéric DÉTAVE (pouvoir à Virginie SASSIN) / Nadia AMAR (pouvoir à Daniel ROLLAND) / Laétitia LAHORTE (pouvoir à Céline TURPIN) / Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET) / Christelle TERRE (pouvoir à Sylvie POYÉ) / Estelle SUEUR (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27	Présents : 18	Procurations : 9	Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 04/09/2026 portant sur la vente d'un bien communal, un local de stockage sis sur la parcelle XC 75 jouxtant le restaurant Lusitalia et utilisé par lui,

Considérant que le bien est un ancien garage de 33 m² utilisé auparavant par la gendarmerie lorsqu'elle était sur la place de la République,

Considérant que depuis le mois d'avril 2015, le local est loué par la commune aux propriétaires du restaurant Lusitalia au prix actuel de 70 € / mois,

Considérant que la municipalité n'a pas de projet sur ce lieu,

Considérant que le locataire d'un bien communal est sollicité en premier lieu pour son acquisition, a fortiori dans le cas présent car lié à son activité professionnelle,

Considérant la promesse formulée par courrier en date du 29 septembre 2026 par la SCI Marcand Immo, sise 18 rue des cerisiers 60290 LAIGNEVILLE (Siret 941 187 353 00011) pour un montant de 27 000 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la vente du local de stockage situé sur la parcelle XC 75 à la SCI Marcand Immo, sise 18 rue des cerisiers 60290 LAIGNEVILLE (Siret 941 187 353 00011) pour un prix net vendeur de 27 000 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à choisir le notaire de son choix à cette fin.

Adopté à la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 6

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261009-DE

Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 13 octobre 2026
Date de la convocation le 7 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER

MAIRIE de SAINT-LEU d'ESSERENT 60340 OISE

Le Maire,

Laurent VIOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS sis 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr